

COMITÉ DE DÉROGATION AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 mai 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00077 et D08-01-17/B-00078
Propriétaire(s) : JLG Developments Inc. et J&M Investments Ontario Inc.
Emplacement : 341 (343), avenue Tweedsmuir
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 16 et partie du lot 17, plan enr. 263
Zonage : R4G
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent démolir la maison existante et lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer des titres fonciers distincts pour les deux triplex de trois étages proposés, un sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession et de concessions de servitudes/emprises. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00077	10,16 m	32,66 m	331,8 m ²	1 et 2	341, av. Tweedsmuir
B-00078	10,16 m	32,66 m	331,9 m ²	3 et 4	343, av. Tweedsmuir

Il est proposé de créer une emprise sur la partie 2 au bénéfice des propriétaires des parties 3 et 4 aux fins d'accès motorisé et piétonnier ainsi qu'une emprise sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires des parties 1 et 2 aux fins d'accès motorisé et piétonnier.

Les bâtiments proposés ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00081 et D08-02-17/A-00082) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.